

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Quand l'économie croît en marge du bien commun

Les finances du Canton et de la Confédération sont relativement saines. La dette vaudoise est en voie d'amortissement. Les rentrées fiscales augmentent chaque année, argent provenant non d'une quelconque bulle spéculative, mais d'un travail réel débouchant sur une production de richesses réelles. Le chômage est faible. Les petites et moyennes entreprises ont encore une marge de manœuvre devant elles. Beaucoup d'entre elles ont des réserves. Comparée à la situation financière et sociale des Etats qui nous entourent, la nôtre est loin d'être mauvaise. Mais elle est tout aussi loin d'enthousiasmer la population.

Le premier numéro de l'année de *PME Magazine* a demandé à douze patrons de petites et moyennes entreprises de tout genre comment ils envisageaient le futur immédiat. Aucun n'aborde l'année 2012 la fleur au fusil. Trop de facteurs nous menacent, sur lesquels nous n'avons que peu de prise, ou pas de prise du tout: le poids du franc suisse, la récession qui menace plusieurs Etats dans lesquels nous exportons, l'amélioration constante des produits concurrents, notamment asiatiques, sans parler des entraves propres à la bureaucratie suisse qui désavantagent nos producteurs par rapport à leurs concurrents. Dans le meilleur des cas, il faudra beaucoup se battre pour conserver une partie

de nos avantages actuels. De là cette situation ambiguë de prospérité morose.

On peut se demander si le sentiment de fragilité que nous ressentons ne provient pas, aussi, du fait qu'une part croissante de l'activité économique sur notre territoire se déroule en dehors du bien commun. Elle n'est plus reliée aux autres activités, Ecole, Université, arts et littérature, vie de l'Eglise, etc. Cette marginalisation est avant tout le fait des entreprises multinationales, même suisses, qui par leurs structures, tendent à échapper au cadre naturel de la communauté politique. Ces entreprises rapportent sans doute beaucoup d'argent et fournissent de nombreux emplois. Mais elles nous échappent, elles sont étrangères à la population vaudoise dans leurs perspectives, dans leurs usages – ou plutôt leurs manques d'usages –, souvent dans leur langue.

Or, le bien commun résulte précisément de la composition des biens particuliers des groupes et des personnes – on peut même dire qu'il est cette composition –, et non d'une flambée économique maximale. L'harmonie de l'ensemble est l'essentiel, dût-elle coexister avec une relative pauvreté.

La participation de l'économie au bien commun se réalise déjà par la simple durée, qui ancre les entreprises dans le paysage politique et social; par la contribution de celles-ci à la transmis-

sion du savoir-faire; par le dialogue loyal entre les partenaires syndicaux; par le respect de la déontologie à l'égard des consommateurs; par la prise en compte par chaque entreprise de son rôle dans la région.

La participation au bien commun se manifeste aussi par le mécénat privé, qui est un acte de haute civilisation.

Dans l'ordre du bien commun, les diverses activités humaines se pondèrent et se soutiennent réciproquement. Un ordre social ainsi intégré rend à peu près impensables les salaires disproportionnés que certains «patrons» s'attribuent aujourd'hui. C'est l'ordre social que la Suisse a connu durant des décennies et qui, plus que toutes les qualités que nous nous attribuons à tort ou à raison, lui a valu sa prospérité.

Nous voyons cet ordre social protecteur se défaire: l'arrivée, parfois sollicitée, d'entreprises internationales dont les cadres ne s'intègrent pas au pays; l'apparition de *start up* qui visent une réussite à court terme et disparaissent tôt après; la mise en concurrence impossible de nos productions avec des produits étrangers fabriqués selon des normes sociales, écologiques et de qualité plus basses que les nôtres (Cassis-de-Dijon!); la tendance des syndicats à préférer les lois sociales générales au dialogue ciblé avec les représentants des patrons (initiative pour un salaire mini-

mum, initiative pour six semaines de vacances pour tous, pour prendre deux exemples actuels); la tendance des patrons à revenir à la doctrine libérale pure et dure, autant de forces de dissolution de l'ordre social antérieur.

Le citoyen ressent confusément les menaces que fait planer cette décomposition sociale et y réagit. La comparaison des affaires Novartis et Bobst est particulièrement intéressante sur ce point, car Novartis prévoit de débâcher moins de personnes que Bobst, et d'étaler ces renvois sur une durée plus longue. Néanmoins, c'est sur l'entreprise bâloise que se déchainent les critiques de tout le monde, du Café du Commerce au Conseil d'Etat tous partis confondus. C'est que Bobst est enraciné dans le monde vaudois et, par sa conception du travail et de la formation des apprentis, contribue au bien commun. Novartis ne se trouve à Nyon que parce qu'il faut bien être quelque part.

La dégradation du tissu économique pousse les partis à rechercher des solutions soit en libérant plus complètement la main invisible du marché, soit en soumettant la vie des entreprises à la planification bureaucratique, deux façons de continuer à détruire ce qui nous reste de bien commun.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Une initiative populaire sur l'épargne-logement

Le 11 mars 2012, les votations populaires fédérales comprendront cinq objets, dont une initiative sur l'épargne-logement. De quoi s'agit-il?

Rappel du contexte

La Constitution fédérale donne mandat à la Confédération d'encourager l'accession à la propriété ou, plus précisément, «l'acquisition d'appartements et de maisons familiales destinées à l'usage personnel de particuliers» (art. 108 al. 1 Cst. féd.). La charte fondamentale confère également à la Confédération des compétences en matière d'harmonisation fiscale (art. 129 Cst. féd.).

De l'application de ces deux principes découle le fait que les déductions fiscales cantonales destinées à encourager l'épargne en vue de l'acquisition d'un logement ne sont plus possibles en Suisse. Or, ces déductions existent depuis plusieurs années dans le demicanton de Bâle-Campagne, où elles connaissent paraît-il un certain succès.

Les partisans de l'épargne-logement ont d'abord tenté d'agir par voie de motion, puis dans le cadre du paquet fiscal (rejeté en 2004 à la suite du référendum des cantons), et enfin par deux initiatives populaires.

Le Conseil fédéral, suivi par les Chambres, soumet séparément ces initiatives au vote du peuple et des cantons, en

proposant de les rejeter. Nous voterons le 11 mars prochain sur le premier de ces deux textes (et sans doute ultérieurement sur le second).

Présentation de l'initiative

Déposée le 29 septembre 2008 avec plus de 142000 signatures valables, l'initiative s'intitule «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)».

Ce texte propose l'introduction de deux articles nouveaux dans la Constitution fédérale (art. 129 a et 129 b), dont les principaux éléments sont les suivants:

- les cantons peuvent exonérer les dépôts d'épargne pour permettre l'acquisition d'un premier logement ou pour des mesures d'économie d'énergie du logement principal;
- la durée d'épargne est limitée à dix années consécutives;
- les montants exonérés sont limités (par exemple Fr. 15000.– par an et par personne pour l'acquisition du logement);
- les déductions valent pour l'impôt sur le revenu comme pour celui sur la fortune.

Arguments du pouvoir fédéral

Le message du Conseil fédéral du 18 septembre 2009 (FF 2009 pp. 6313 à 6346) relève cinq défauts principaux de l'initiative:

- a) le mandat constitutionnel d'encourager l'accession à la propriété est déjà rempli, par le recours possible aux versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2^e pilier) et par l'imposition modérée de la valeur locative;
- b) l'initiative ne profiterait qu'à une minorité de contribuables aisés et créerait ainsi des inégalités;
- c) l'épargne-logement aurait des effets négatifs sur le plan économique: blocage de capitaux sur une longue durée et risque de hausse des prix des terrains;
- d) l'initiative aboutirait à une complexification du droit fiscal;
- e) l'initiative ne respecte pas les principes de l'harmonisation fiscale, puisqu'elle ne prévoit pas de déduction au titre de l'impôt fédéral et qu'elle ne serait utilisée que dans certains cantons.

Notre analyse

Les arguments du Conseil fédéral, suivis par les Chambres, n'emportent pas l'adhésion.

L'utilisation des fonds du 2^e pilier a certes permis d'augmenter le nombre de

propriétaires, mais elle n'est pas sans risque sur les retraites futures des intéressés. Quant à l'imposition de la valeur locative, elle est maintenant indexée dans notre Canton, et les propriétaires vaudois voient le revenu (fictif) de leur logement augmenter inexorablement chaque année.

Les arguments égalitaires et économiques nous paraissent tenir davantage du parti pris politique que de l'argumentation juridique fouillée.

La complexification du droit fiscal est certes réelle, mais elle tient davantage à l'action des législateurs et des juges qu'à celle des initiants.

Enfin, l'argument de l'harmonisation fiscale est particulièrement faible, au regard de son pendant, la souveraineté fiscale des cantons.

Conclusion

Les deux initiatives populaires sur l'épargne-logement ont chacune leurs qualités et leurs défauts. Il est regrettable que les Chambres fédérales n'aient pas voulu élaborer un contre-projet reprenant leur aspect essentiel: encourager l'épargne en vue de l'acquisition du logement est un principe juste, auquel aspirent de nombreux Helvètes. Même si le texte proposé n'est pas parfait, nous voterons OUI à l'initiative sur l'épargne-logement le 11 mars prochain.

ANTOINE ROCHAT

Breivik, un chrétien fondamentaliste ?

Selon une dépêche de l'AFP du 29 novembre 2011 reprise par le journal *Le Temps* du même jour, Anders Behring Breivik, «psychotique et donc pénalement irresponsable de ses actes» pour les psychiatres, «pourrait éviter la prison», selon le Parquet d'Oslo. La dépêche conclut que «le dernier mot sur la responsabilité pénale de Behring Breivik reviendra au tribunal, qui suit généralement les recommandations des experts».

Anders Behring Breivik est cet assassin qui a reconnu avoir mitraillé soixante-neuf personnes – principalement des adolescents – sur la petite île d'Utoya en Norvège, après avoir préalablement fait sauter une bombe de forte puissance au cœur du quartier ministériel d'Oslo, tuant huit personnes. Mais qui donc est ce Breivik ?

Au lendemain des attentats, après que l'hypothèse islamiste eut définitivement été écartée, le chef de la police d'Oslo, Roger Andersen, qualifiait Breivik de «fondamentaliste chré-

tien». Cette qualification s'est fondée en partie sur les informations de la page *Facebook* de Breivik où, amateur de bodybuilding et de franc-maçonnerie, il qualifiait ses vues religieuses de «chrétiennes» et ses vues politiques de «conservatrices».

Une brève étude de son manifeste *2083: A European Declaration of Independence*¹ permet rapidement de mettre en doute l'affirmation du chef de la police d'Oslo. En effet, si le terme «chrétien» et ses dérivés y apparaissent à de très nombreuses reprises, il doit être compris dans une perspective immanente et culturelle. En effet, «comme c'est une guerre culturelle [ndlr: la guerre contre l'Islam], notre définition d'être un chrétien ne signifie pas nécessairement que vous devez avoir une relation personnelle avec Dieu ou Jésus. [...] Il est suffisant que vous soyez un chrétien-agnostique, un chrétien-athée (un chrétien qui veut préserver au moins les bases de l'héritage culturel chrétien européen (fêtes chrétiennes, Noël, Pâques))», nous dit Breivik.

Pays-d'Enhaut – Histoire et vie

Les régions et les villages du Canton sont l'objet de publications nombreuses dont certaines, confiées à des historiens de métier, soucieux d'aller aux sources documentaires, présentent un intérêt scientifique indéniable, tout en livrant aussi souvent une illustration originale du présent. C'est particulièrement le cas du Pays-d'Enhaut auquel une association active depuis une dizaine d'années consacre périodiquement des études d'un grand intérêt sous le titre général *Lieux historiques lieux vivants*. Ce titre reflète bien la préoccupation de l'association d'allier l'histoire et la vie présente.

Les circonstances ont mis en contact l'historien Jürg Zbinden, docteur de l'Université de Zurich, enseignant dans un gymnase de la ville, et l'Association pour le développement du Pays-d'Enhaut (ADPE). Le jeune professeur séjournait fortuitement à Rossinière lorsqu'il découvrit le Grand Chalet qui le fascina et déclencha non seulement l'admiration du spécialiste mais surtout son intérêt scientifique pour le microcosme qui a vu naître ce chef-d'œuvre de l'architecture montagnarde. Il accepta la proposition de l'ADPE de mettre sa passion et ses compétences au service de la connaissance du patrimoine régional. Il en résulta la publication en 2002 de quatre études réunies dans un cahier édité par les soins de l'association Lieux historiques lieux vivants. Leurs sujets témoignent de la curiosité de l'auteur: le Grand Chalet, naturellement, mais aussi l'hôtel *La Soldanelle*, à Château d'Ëx, la réserve naturelle de La Pierreuse et le fromage de L'Etivaz. Les textes sont accompagnés d'une riche iconographie et des références bibliographiques d'usage dans une publication scientifique, le tout bénéficiant d'une réalisation graphique d'une grande élégance.

Jürg Zbinden continua à manifester son intérêt pour le Pays-d'Enhaut en participant avec trois autres auteurs à la rédaction d'un deuxième volume publié en 2005 et consacré à l'hydrologie (*Les grandes sources*, Gérard Duc), à la musique (*Le bois de résonance*, Jürg Zbinden), à l'éducation (*Les pen-*

sionnats de jeunes filles, Rachel Spichiger) et à l'archéologie (*Les archéologues à l'œuvre aux Sciernes Picats*, Pierre Crotti). Le travail de l'éclectique éditrice est accompli avec le même soin graphique et le même souci historiographique que pour le premier ouvrage de la série.

Car série il y a: trois ans plus tard, c'est-à-dire en 2008, paraît un troisième ouvrage dont la présentation continue d'être très soignée. Il contient aussi quatre contributions dues à des plumes autorisées. La première a pour sujet le Domaine du Mont, à Rossinière (Denyse Raymond); deux autres concernent des aspects de la vie sociale: la presse locale (Martine Bernier) et les écoles publiques (Françoise Ostermann-Henchoz); la dernière fait l'histoire des voies de communication (Jean-Pierre Dewarrat).

Le dernier-né de la collection est sorti de presse à la fin de l'année passée sous la même présentation que ses devanciers. La vie musicale (Antonin Scherrer), la vie religieuse (Françoise Ostermann-Henchoz), les scieries (Gérard Duc) et le Musée du Vieux-Pays-d'Enhaut (Jean-Frédéric Henchoz et Antonin Scherrer) sont les sujets traités dans ce qui paraît devoir être l'avant-dernière livraison.

On peut considérer cet ensemble de publications comme une forme d'encyclopédie choisie du Pays-d'Enhaut. Il mérite ce titre par l'ampleur du propos, la variété des thèmes, l'approche scientifique qui caractérise la manière de les traiter et la richesse de la documentation. C'est une contribution exemplaire à la mise en valeur de notre patrimoine. Et ce qui n'est pas le moindre de ses atouts, il séduit le lecteur par la qualité exceptionnelle de la conception et de la réalisation graphiques et iconographiques.

On peut se procurer les ouvrages auprès de l'Association LHLV, chemin des Planards 51, 1658 Rossinière (offre spéciale pour les quatre volumes de la collection: CHF 158.–).

PIERRE ROCHAT

La perspective «chrétienne» de Breivik n'a donc aucun fondement dans une quelconque foi «confessante». La création, la chute, le péché, la perte de l'homme, la providence divine, l'œuvre rédemptrice du Christ à la croix, sa résurrection corporelle, la Trinité, rien de cela n'a d'importance. Pour lui, le christianisme ne se comprend que dans une opposition totale à l'Islam. C'est contre l'Islam que Breivik définit son christianisme culturel.

Une définition toute pragmatique car, bien qu'il soit extrêmement fier de sa culture et de son héritage païen nordique (Odin), ce n'est pas le symbolisme du marteau de Thor qui permettra d'unir les peuples d'Europe. «En tant que chrétien culturel, je crois que le christianisme est essentiel pour des raisons culturelles. Après tout, le christianisme est la *seule* plate-forme culturelle capable d'unir tous les Européens, une unité qui sera indispensable durant la troisième expulsion² des Musulmans à venir.» On l'aura compris, sa définition par la négative du christianisme implique qu'en dehors de sa lutte contre l'Islam, le christianisme est néant. Au niveau européen, le christianisme est réduit à son plus petit dénominateur commun, celui d'un symbolisme dialectique totalement vidé d'un quelconque contenu spirituel et transcendant.

Précisons encore sa pensée: «Une majorité de soi-disant agnostiques et athées en Europe sont des chrétiens culturels conservateurs sans même le savoir. Dans ce cas, quelle est la différence entre un chrétien culturel et un chrétien religieux? Si vous avez une relation personnelle avec Jésus-Christ et Dieu, alors vous êtes un chrétien religieux. Moi-même et beaucoup d'autres comme moi n'avons pas nécessairement une relation personnelle avec Jésus-Christ et Dieu. Nous croyons cependant que le christianisme est une plate-forme culturelle, sociale, identitaire et morale. C'est ce qui fait de nous des chrétiens.»

Ainsi, le christianisme de Breivik n'a rien à voir avec la dénonciation hasardeuse du christianisme dit fondamentaliste qu'en fait l'ancien pasteur de la cathédrale de Genève, William McComish, dans un article haineux paru dans *Le Temps* du 9 septembre dernier. Contrairement aux chrétiens confessants qui croient que la Bible est la parole de Dieu et qui cherchent à obéir à Ses commandements, Breivik n'a pas de relation personnelle avec Dieu. C'est un homme de logique qui rejette toute approche dite fondamentaliste de la parole de Dieu car «il est essentiel que la science passe de manière incontestée avant les enseignements bibliques».

Seule compte pour lui la dimension esthétique, symbolique et identitaire – opposée au multiculturalisme – d'un christianisme immanent dans lequel pourrait se refondre une Europe fantasmée prétendument unie politiquement dans la chrétienté au cours des siècles passés. On nage en pleine gnose culturaliste et athée dont l'objectif serait l'établissement d'un Nouvel Age se caractérisant par sa lutte à mort contre l'Islam.

Breivik est également un fervent «supporter d'une Europe chrétienne

mono-culturelle». Pour ce faire, il suggère de consacrer d'importants efforts pour faciliter la déconstruction de l'Eglise protestante dont les membres n'auraient qu'à retourner au catholicisme, religion dans laquelle les croyants sont, pour lui, «attirés inexorablement par la richesse du symbolisme catholique exprimée dans la beauté architecturale des églises catholiques».

Au regard de ce qui précède, on distingue clairement que Breivik n'a rien à faire avec les chrétiens confessants. Mais l'association que tente de faire McComish entre eux et Breivik est d'autant plus risquée lorsqu'on considère une des devises de Breivik qui est «la violence est la mère du changement». Une telle devise fait plutôt penser à la maxime maçonnique révolutionnaire *Ordo Ab Chao*, l'ordre à partir du désordre. Voilà peut-être une piste qui mériterait d'être étudiée et que ni McComish ni la plupart des médias n'ont jugé bon de relever.

Breivik mentionne son intérêt pour la franc-maçonnerie sur sa page *Facebook*. Il précise sa position dans son manifeste où, non seulement il reconnaît en faire partie – «après cinq ans dans la franc-maçonnerie, j'ai finalement été accepté au rang 4-5 (c'est un rang combiné)» – mais, et bien qu'il dénonce les tendances petites-bourgeoises de cette organisation, il affirme que les francs-maçons «sont de bons représentants et des conservateurs (gardiens du patrimoine culturel) et qu'à ce titre, ils remplissent un rôle essentiel».

Les incrédules seront heureux d'apprendre que le grand maître de l'Ordre norvégien des francs-maçons (Den Norske Frimurerorden), Ivar A. Skår, dans un communiqué publié sur le site internet de l'Ordre le 24 juillet 2011, a publiquement reconnu que Breivik était membre de cet ordre et l'a exclu avec effet immédiat.

Nous croyons l'avoir démontré, Breivik n'a rien de chrétien, ni dans son discours, ni dans sa «foi», et encore moins dans ses actes.

Quant à une certaine idée de la justice, celle par exemple des chrétiens confessants qui aspirent, sur le plan public, à cette équité où les hommes sont rétribués justement selon leurs actes, elle ne semble être partagée ni par les autorités judiciaires norvégiennes, ni par William McComish. Peut-être ce dernier saura-t-il l'expliquer aux familles des victimes.

MARC-OLIVIER BERTHOUD

¹ Toutes les observations sur Breivik sont tirées de son pensum «2083: A European Declaration of Independence», disponible sur le site <http://www.kevinislaughter.com/wp-content/uploads/2083+-+A+European+Declaration+of+Independence.pdf>. Les citations proviennent de la même source et ont été traduites par l'auteur.

² La première expulsion fait référence à la fin de l'expansion musulmane médiévale en Occident avec la bataille de Poitiers en 732, alors que la seconde expulsion fait référence à la *Reconquista* de la péninsule ibérique qui s'achève en 1492.

Droits populaires et traités internationaux

Le 12 février 2008, l'Association pour une Suisse indépendante et neutre a déposé à la Chancellerie fédérale son initiative «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)». Cette initiative a pour but de faire soumettre au vote du peuple *et des cantons* (ré: c'est nous qui soulignons) les traités internationaux à portée constitutionnelle.

Sur le fond, le Parlement et le Conseil fédéral sont rapidement tombés d'accord: il fallait que cette initiative soit rejetée par le peuple et les cantons. Sur les moyens à mettre en œuvre, ils ont divergé: le Conseil fédéral avait prévu de présenter un contre-projet; le Parlement avait d'abord soutenu cette idée mais il a changé de stratégie lors de la dernière session parlementaire. En effet, le 15 décembre dernier, le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats sur le fait qu'il fallait «donner un signal clair pour combattre ce projet» en recommandant de rejeter

l'initiative sans lui opposer de contre-projet.

Selon les intervenants des deux Conseils, il serait difficile de déterminer en pratique si un traité doit ou non être soumis à votation; on assisterait alors à des manipulations politiques autour de la décision – qui reviendrait au Parlement – de soumettre ou non un traité à votation.

Plus fondamentalement, au-delà du débat sur les difficultés juridiques, on sent au sein de l'*establishment* politique une forte crainte: il faut faire rejeter cette initiative, coûte que coûte! Cette crainte est partiellement légitime: on sait par expérience qu'il est difficile de faire campagne sur des sujets institutionnels avec des arguments rationnels. Il est donc piquant de voir des démocrates craindre le jugement du peuple.

La Nation a toujours affirmé que la structure fédérale de la Suisse doit avoir une grande importance en matière de politique étrangère. En effet, les traités internationaux qui engagent la Suisse engagent chaque canton; la

Confédération ne saurait alors conclure des traités «contre» les cantons. Cette réalité doit permettre au Conseil fédéral, lors de négociations, de refuser certaines couleuvres au nom des cantons. A vrai dire, il est même confortable pour les autorités fédérales, lorsqu'elles négocient âprement et opposent quelque refus à un pays étranger, de pouvoir faire porter le chapeau aux cantons.

Or le Conseil fédéral n'agit pas ainsi. Le Département fédéral des affaires étrangères semble avoir totalement perdu de vue la structure fédérale de la Suisse. S'il était demeuré plus conscient de l'équilibre interne fragile qui compose la Suisse, le Département aurait peut-être évité que ne soit déposée l'initiative «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère».

Le fait que les traités internationaux importants soient soumis au vote du peuple *et des cantons* constitue une béquille utile pour remédier à l'absence de perspectives cantonales des autorités fédérales. Tout en sachant

que cette initiative peut favoriser quelque discours excessifs fondé sur l'émotion, nous soutiendrons cette initiative.

JULIEN LE FORT

Art. 140, al. 1, let. d (nouvelle)

Sont soumis au vote du peuple et des cantons:

les traités internationaux qui:

1. entraînent une unification multilatérale du droit dans des domaines importants;
2. obligent la Suisse à reprendre de futures dispositions fixant des règles de droit dans des domaines importants;
3. délèguent des compétences juridictionnelles à des institutions étrangères ou internationales dans des domaines importants;
4. entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus d'un milliard de francs, ou de nouvelles dépenses récurrentes de plus de 100 millions de francs.

«L'impôt heureux», petit traité de philosophie fiscale à l'usage des Vaudois

M. Pascal Broulis, président du Gouvernement vaudois et chef du Département des finances, a récemment publié un essai intitulé *L'impôt heureux*. En dépit – ou grâce – à un titre paradoxal, un brin provocateur, cet opuscule s'est classé parmi les meilleures ventes de la librairie Payot à la fin de l'année dernière.

Non seulement l'impôt et le bonheur ne seraient pas opposés mais ils pourraient même coexister harmonieusement? Tel est en tout cas le *credo* que le ministre des Finances a souhaité partager avec les Vaudois à l'approche des prochaines échéances électorales.

Le thème de la fiscalité pourrait paraître *a priori* rébarbatif. Avec *L'impôt heureux*, il ne l'est pas. A travers cent cinquante-quatre courts articles plaisamment illustrés par le dessinateur Joël Freymond, cet essai permet à M. Broulis d'exposer les grands principes de sa philosophie fiscale et, plus largement, de sa conception des rapports entre l'Etat et les citoyens. Comme on est en droit de l'attendre de la part d'un radical vaudois, il s'agit d'un plaidoyer pour l'équilibre et le juste milieu, mais aussi d'une défense du fédéralisme et des compétences cantonales.

Les nombreuses anecdotes rapportées dans *L'impôt heureux* témoignent de l'infinité créativité des percepteurs pour drainer l'argent du contribuable vers des caisses publiques trop souvent vides... Impôts sur les barbes, contribution sur les alambics, taxes sur les fenêtres, voire sur les carreaux de fenêtres... L'ouvrage fourmille aussi d'informations piquantes sur les pratiques passées ou actuelles du fisc vaudois. Le permis de chasse ne s'obtient qu'en l'absence d'arriéré d'impôt... Le timbre perçu sur les affiches permettait d'exercer un discret contrôle de leur contenu...

Au-delà du caractère anecdotique de certains articles, M. Broulis aborde des sujets essentiels. Il est un partisan déclaré de la diversité des prélèvements. Celle-ci doit assurer à la fois un juste équilibre entre les différents types de contributions et permettre à l'Etat de disposer de plusieurs facteurs d'ajustement tout en assurant la stabilité de ses ressources. A ce titre, le ministre des finances ne craint pas une certaine complexité du système fiscal: «aussi simple que possible, aussi complexe que nécessaire». Pour lui, la fiscalité ne peut se réduire à un ou deux facteurs synthétiques mais reflète nécessairement la variété des activités humaines. Il est opposé, par exemple, au système – apparemment simple mais «injuste» – du taux unique d'imposition sur le revenu (la *flat tax*) ou à celui – virtuel – de l'impôt négatif.

L'impôt heureux souligne le lien qui existe entre impôt et démocratie.

Le citoyen doit pouvoir se prononcer sur les impôts auxquels il est soumis, c'est un principe fondamental. Pour autant, le fait de payer l'impôt ne suffit pas à faire de tout contribuable un citoyen. La citoyenneté est une qualité plus large, fondée sur d'autres critères que le financement des prestations publiques. De nos jours, ce rappel n'est pas superflu.

Un chapitre est consacré à l'impôt sur les successions. Affirmant son caractère équitable, indolore et économiquement neutre, M. Broulis en défend le maintien quand bien même de nombreux cantons suisses y ont renoncé. De même, il se déclare favorable au maintien de l'impôt ecclésiastique en cela qu'il traduit le partenariat existant entre l'Eglise et l'Etat. Dans le relativisme ambiant, cette position mérite d'être relevée.

A partir d'un sujet peu engageant, M. Broulis est parvenu à publier un agréable opuscule qui dépasse les clichés habituels sur le fisc. En cette période où l'accumulation de la dette publique oblige tant d'Etats européens à des plans d'austérité et de sévères hausses d'impôt, *L'impôt heureux* propose aux lecteurs des réflexions intéressantes sur le rôle de l'Etat, le financement des prestations publiques ou les mécanismes subtils de la justice fiscale.

VINCENT HORT

Pascal Broulis, *L'impôt heureux*, Editions Favre SA, 2011, 128 p.

Revue de presse

Féminisation de l'école

Dans *L'Hebdo* du 5 janvier, Tasha Rumley interroge le Genevois Georges Pasquier, président du Syndicat des enseignants romands (SER). Cette organisation vient en effet de publier un ouvrage: *Livre blanc: pour un humanisme scolaire*. Parmi les questions scolaires intéressantes abordées, retenons ce que M. Pasquier dit de la féminisation de la société et de l'école:

[...] *L'univers social des enfants s'est féminisé à tous les niveaux. Avec la multiplication des mères célibataires et l'augmentation du nombre de femmes parmi les enseignants. Certains enfants ne côtoient pas d'hommes. Quelle conséquence cette féminisation de leur monde peut-elle avoir? Serait-ce un facteur pour expliquer la suprématie des filles sur les garçons durant le cursus? On l'ignore. Il faut l'avoir en tête. Et reconnaître qu'attirer moins d'hommes est le signe que le métier a perdu de son statut social.*

Affirmation à méditer. Serait-elle aussi vraie pour le Conseil fédéral? M. Pasquier risque d'avoir quelques problèmes avec les féministes.

E. J.

Un crétin

Dans l'affaire Hildebrand, plutôt que de faire, à l'instar de beaucoup de ses confrères, le procès de Blocher,

Ariane Dayer relève avec clairvoyance, dans son éditorial du *Matin Dimanche* du 8 janvier:

[...] *Jamais une figure suisse ne sera autant dévoilée que Philipp Hildebrand, le président (de la Direction générale, réd.) de la Banque nationale.*

[...] *Le choix de la mise à nu était indispensable pour espérer passer plus loin. Le problème, c'est la hâte démontrée depuis. Troublant de voir à quel point tous les camps politiques sont d'accord de fermer les yeux sur ce que chacun reconnaît comme une «faute morale». Si l'affaire n'avait pas été rendue publique par l'UDC, assisterait-on à une telle unanimité? Pas sûr.*

[...] *Il serait angélique de voir dans l'empressement des partis à enterrer la polémique le seul souci de la stabilité financière du pays. Ils protègent aujourd'hui pour mieux surveiller demain. On sent déjà les socialistes, par exemple, songer à échanger leur sang-froid contre une politique monétaire plus proche de leurs désirs. En quelques jours, la BNS a perdu un peu plus de son autonomie. L'affaire Hildebrand n'est pas finie.*

Porté par ses compétences et son pouvoir, le banquier n'a pas écouté son bon sens et a agi comme un crétin, à tout le moins. Pour le malheur du pays.

Ph. R.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

- 18 janvier:** «La poignée de main de Honecker» ou La trahison de la gauche suisse, avec **Erwin Bischof**, historien
- 25 janvier:** Défendre la démocratie directe, avec **Antoine Chollet**, politologue
- 8 février:** Actualités jurassiennes, avec **Alain Charpillot**, éditorialiste au *Jura Libre*

La liberté par ceux qui l'ont perdue

Jean Moussé (1921-2003) a passé vingt-et-un mois à Buchenwald, de septembre 1943 à mai 1945. Hélie Denoix de Saint-Marc, soldat de toutes les causes désespérées, récemment décoré par Nicolas Sarkozy, fut son ami et parle de lui à deux reprises dans ses mémoires, *Les Champs de braise*. De leur expérience concentrationnaire commune, Moussé a tiré un petit livre¹ passé inaperçu, bien que fort riche sur le thème qui nous occupe ces temps, la liberté.

Après la guerre, Moussé, devenu révérend père jésuite, a enseigné l'éthique des affaires dans diverses écoles de commerce. Il nous a transmis «une leçon de vie pour aujourd'hui». Selon lui, il n'existe aucune différence de nature entre les camps et la société «normale»; les camps laissent seulement plus d'espace au mal pour se déployer à loisir. La vie concentrationnaire n'est pas entièrement exempte d'actions bonnes alors que notre monde, notamment les entreprises, peut vite sombrer dans le mal dès que la précarité menace et que l'égoïsme prend le dessus.

La société démocratique et libérale est atteinte de la même fragmentation que le camp. Au «Lager» comme dans la société désintégrée par la marchandisation des rapports humains, si l'on entend survivre, il faut respecter des règles absurdes uniquement parce qu'elles sont des règles, les procédures, la loi du plus fort ou du concurrent. La même anarchie s'y dissimule sous un ordre apparent, «personne n'y obéit en homme libre». Nazisme, communisme et libéralisme veulent que les lois, respectivement de la pureté raciale, de l'histoire ou du marché, se substituent aux mœurs. Moussé, et nous avec lui, souhaitons exactement l'inverse: les lois doivent reposer sur les mœurs éclairées par l'intelligence.

Libre à Buchenwald: c'est le titre du petit livre. Il est difficile d'oser un paradoxe plus énorme. Après la guerre, un ami de Moussé, avocat, assure qu'il ne s'est jamais senti aussi libre qu'au camp. Moussé approuve cette assertion apparemment scandaleuse. Il a senti la liberté dans un univers saturé de contraintes: «La liberté couvait

sous la cendre», dit-il. «C'est moi qui était le plus libre», ajoute-t-il, considérant que les SS étaient les plus captifs.

Par quel cheminement Moussé en est-il venu à soutenir des affirmations si provocantes?

Selon lui, il est difficile à un adulte n'ayant jamais connu les contraintes élémentaires de l'existence de savoir ce qu'être libre signifie. La compréhension de la liberté commence dès qu'on a durablement faim ou soif, qu'on ne sait plus où dormir au chaud, qu'on souffre pour rien. A Buchenwald, la liberté consistait en une alternative qui subsistait dans les pires conditions. Il ne s'agissait pas véritablement d'un choix entre deux réactions. La résignation et la révolte menaient toutes deux à la mort. Ceux qui abandonnaient la lutte, surnommés les «musulmans», mouraient très vite, ils ne sentaient même plus les coups. Les révoltés s'en prenant physiquement aux kapos ou aux SS étaient liquidés sur-le-champ.

Cependant, chacun restait «responsable de ses acquiescements et de ses refus». Il fallait «assumer la situation» et «inventer» à chaque instant les «gestes sensés» qui permettaient de survivre. Etre libre revenait à donner un sens aux événements incohérents qui se présentaient. S'en remettre à son instinct de conservation, se fier à son égoïsme² pour rester vivant et aider les autres quand c'était possible, étaient des attitudes recommandables.

Moussé n'oppose pas l'égoïsme au don de soi. C'est en conciliant ces deux penchants que nous accédons à la liberté. La conciliation est difficile à opérer. Etre parfaitement libre consisterait à ne plus s'idolâtrer soi-même sans pour autant mépriser son existence.

A un moment de sa vie dans le camp, Moussé fut certain qu'il serait exécuté dans l'heure; il mit quelques minutes pour accepter sa mort prochaine et jouit alors d'un réel bonheur; après qu'il se fut détaché de tout, une alarme aérienne lui permit d'échapper à l'exécution. Un être est libre «s'il accepte d'avance ce qui va lui arriver et que son existence même ne lui paraît pas nécessaire».

Moussé se réfère à Soljenitsyne disant: «Seul vaincra celui qui à tout renoncera.»

La vraie liberté apparaît comme un don total de soi, source de joie. Dans toutes les situations, courantes ou extrêmes, ce don n'engageant que soi est la plupart du temps impossible, car on est aussi responsable d'autres personnes. Un général n'a pas le droit de s'exposer en première ligne; un père de famille n'aurait pas pu se sacrifier à Auschwitz comme le prêtre Maximilien Kolbe. La responsabilité exercée sur des subordonnés ou des parents nous impose de survivre pour les conduire hors des périls.

A son entrée au camp, Moussé est croyant. Les horreurs auxquelles il assiste ne lui font pas perdre la foi. Il n'a jamais sombré dans le désespoir. N'ayant cessé de sentir la présence de Dieu, il en tire quelques conclusions sur le sens de la liberté humaine. Dieu tout-puissant a fait l'homme réellement libre, «Dieu ne nous manipule pas, mais il ne nous abandonne pas; il nous attend, il est présent dans une douloureuse absence». Au camp, un détenu pouvait se montrer généreux envers autrui, il était libre de le vouloir.

Libre à Buchenwald est le témoignage d'un homme qui reconnaît avoir été chanceux à plusieurs reprises, habile à se «blinder» et à profiter de son instinct égoïste pour survivre. Il fallait rester vivant pour reconforter autrui, car «il n'y a pas d'éthique pour les morts».

Moussé expose une théorie réaliste de la liberté, fondée sur l'expérience. Il affirme qu'à Buchenwald «l'illusion d'un monde meilleur l'a quitté pour le restant de ses jours». Egoïsme et générosité s'interpénètrent; la force inspirée par la justice est nécessaire pour éviter que la violence anarchique, celle des camps (ou celle de la société libertaire), ne nous emporte.

JACQUES PERRIN

¹ Jean Moussé: *Libre à Buchenwald*, Bayard éditions / Centurion, 1995.

² On pense à la détenue citée par Primo Levi: «Survivre? Voici mon principe: C'est moi qui viens en premier, en second et en troisième, ensuite plus rien; puis moi encore, puis tous les autres...».

On nous écrit:

S'attaquer à Julien Sansonnens, vice-président du «POP et communiste de service» (sous la «signature» de C. dans le N° 1929 du 2 décembre), c'est de bonne guerre de la part de La Nation. Encore faudrait-il le faire avec discernement. Votre estimé journal d'opinion nous avait habitués à davantage de subtilité intellectuelle. Le constat alarmant du corps médical à propos des atteintes à la santé dues à la pollution automobile (notamment sur les voies respiratoires des enfants) relève-t-il de «l'idéologie»? Celui de la police sur le risque de mortalité nettement accru pour les piétons en cas de heurt par un véhicule roulant à plus de 30 km/h. est-il lui aussi «idéologique»? En réalité, le combat pour une ville salubre et conviviale, non engorgée par la circulation ni parcourue par des conducteurs stressés à la recherche d'une place de parking, n'est nullement un combat «de gauche» (même s'il est actuellement davantage porté par les partis de gauche). Les commerçants du centre – après une période nécessaire d'adaptation des mœurs – trouvent eux aussi leur compte dans une ville rendue aux piétons, qui peuvent y faire leurs achats en toute quiétude. La Vieille Ville de Berne, issue comme celle de Lausanne d'un Moyen Age qui est cher à votre journal, est à cet égard exemplaire. Il est aujourd'hui patent que le centre-ville ne se prête pas, ou plus, à la circulation d'un flot de véhicules privés. Ce

qui nécessite certes des transports publics performants. La remarquable réalisation qu'est le M2 lausannois n'est pas, que je sache, revendiquée comme un succès personnel par un Municipal lausannois «de gauche», qui serait atteint par le virus de «l'idéologie»...

PIERRE JEANNERET

Réponse à M. Jeanneret

Nous reproduisons volontiers la lettre de M. Jeanneret, non au titre de «droit de réponse», mais parce qu'elle est courtoise et argumentée. Cependant nous ne sommes guère convaincus par son propos: en effet, 30 km/h c'est déjà, et sans mesures particulières, la vitesse moyenne maximale du trafic au centre ville. Par ailleurs, les moteurs ne polluent pas plus à 50 qu'à 30: ce serait plutôt le contraire, la consommation de carburant étant moindre à des vitesses supérieures. C'est une évidence que les autos et les motos ne sont pas conçues pour rouler à l'allure des vélos. Quant aux piétons, il n'est pas étonnant que leur mortalité augmente: ils ont appris à se comporter en seigneurs et maîtres sur la voie publique, et ne sont jamais verbalisés pour leurs infractions. Les passages pour piétons sont désormais utilisés comme un prolongement du trottoir où l'on traîne, hésite, téléphone, écoute de la musique, dans l'ignorance désinvolte et parfois arrogante de ce qui se passe sur la chaussée. D'accord pour la «convivialité» en ville, mais elle ne pourra pas faire l'économie de la rééducation à la courtoisie et à la responsabilisation d'une partie des piétons. Le trente à l'heure n'améliorera guère la fluidité du trafic mais servira certainement à amplifier la répression policière contre les usagers de la route: si par inadvertance on relâche les freins à l'avenue des Bains, on sera en infraction à 45 km/h, et un délinquant à 55; au-delà, avec *via sicura* qui se profile, il faudra carrément prévoir d'augmenter les capacités carcérales. Non merci.

Réd.

Le Coin du Ronchon

La fin du monde

Nous venons d'entrer dans la dernière année du calendrier maya. Le 21 décembre prochain, si les prévisions d'éminents experts se confirment, le monde maya disparaîtra donc, entraînant du même coup – en raison de la mondialisation – la fin de notre monde à nous. Beaucoup de personnes s'inquiètent déjà de ne pas avoir le temps de terminer leurs prochains achats de Noël avant cette date fatidique.

Nous avons cependant appris, il y a quelques jours, que nous avons une chance d'échapper à la fin du monde maya, pour peu que le volcan géant situé sous le Laacher See, en Allemagne, décide de se réveiller d'ici là et d'engloutir une vaste portion de l'Europe, comme l'envisagent «les scientifiques» cités par la presse. Du coup, les Mayas se retrouveraient

bien seuls pour vivre leur fin du monde.

Ne nous voilons pas la face: notre seule crainte est d'être déçus une fois de plus. Après les bostryches qui devaient dévorer nos forêts, après le bug informatique de l'an 2000 qui allait éteindre notre civilisation, après le nouveau collisionneur de particules du CERN risquant d'absorber tout l'univers, ou encore le réchauffement climatique censé immerger notre continent, on ne peut exclure que les scientifiques, les experts et les consultants aient à nouveau commis quelque erreur de calcul.

Auquel cas nous n'échapperons pas aux prochaines votations fédérales, ni aux prochaines élections cantonales. Dommage.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne